

Elections historiques au Burkina Faso : Vers une maturité démocratique ?

Par Augustin Loada et Carlos Santiso*

RESUME

Une « percée pour la démocratie », telle est la description faite par beaucoup d'observateurs des récentes législatives au Burkina Faso. Les élections parlementaires de mai 2002 ont marqué la fin d'une époque, car elles ont mis fin à la domination du parti au pouvoir et marqué l'émergence d'une opposition parlementaire forte. Le parti au pouvoir, qui a monopolisé le pouvoir politique depuis le début de la transition amorcée par le pays en 1991, a vu sa part de sièges considérablement réduite. Même s'il garde une majorité simple avec 57 sièges sur les 111 que compte l'Assemblée Nationale, le *Congrès pour la Démocratie et le Progrès*, doit maintenant partager le pouvoir législatif avec l'opposition qui a vu la part de ses sièges passer de 7 à 57.

Les résultats des élections sont d'autant extraordinaires qu'ils étaient inespérés. Si des facteurs généraux ont contribué à jeter le parti au pouvoir dans la consternation, dans un contexte marqué par une longue crise de gouvernance depuis 1998, plusieurs réformes techniques au niveau électoral ont joué un rôle crucial. Parmi celles-ci il y a particulièrement la réforme du système électoral, l'introduction du bulletin unique, et le renforcement de l'indépendance de la commission électorale. Ces réformes ont permis une représentation plus juste de l'opposition, contribuant ainsi à légitimer les élections en tant que véritable mécanisme de changement démocratique. En outre, la volonté des dirigeants politiques à prendre en compte la réforme politique à créer une « ouverture de possibilités » unique pour à la fois les acteurs nationaux et internationaux engagés dans la promotion de la démocratie. L'appui fourni par l'Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Electorale (IDEA-Internationale) depuis 1996 et le Centre pour la Gouvernance Démocratique depuis 2000 a précisément porté sur ces réformes techniques électorales qui portent maintenant des fruits.

Ces efforts doivent être maintenus afin de renforcer davantage la gouvernance démocratique et éviter que le contexte politique marqué par une gouvernance partagée ne connaisse des disfonctionnements. Si beaucoup de défis restent à relever pour permettre l'ancrage de la gouvernance démocratique et de l'état de droit, le nouveau paysage politique est porteur d'espoir quant à des changements dans le style de gouvernement et l'émergence de modèles consensuels de gouvernance. Le renforcement du système de partis politiques sera particulièrement crucial à cet égard.

INTRODUCTION

Les dernières élections parlementaires au Burkina Faso constituent un tremplin pour la consolidation de la démocratie dans ce pays enclavé de l'Afrique de l'ouest qui a connu cinq coups d'état depuis son indépendance en 1960. Le parti au pouvoir, le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP), a vu sa majorité se réduire de 101 à 57 députés à la chambre basse de l'Assemblée Nationale, tandis que l'opposition augmentait sa part de sièges de seulement 7 à 54.

Les avancées inattendues de l'opposition dans les élections parlementaires de mai 2002 constituent un changement d'envergure dans le paysage politique burkinabé qui a été terni par une crise de gouvernance depuis 1998. Ces élections ont mis fin, peut-être de manière permanente, à la domination du parti au pouvoir qui a eu tendance à se comporter comme un parti unique depuis que le pays a amorcé sa transition vers la démocratie en 1991. Les résultats des élections ont reconfiguré de manière significative le paysage politique et modifié l'équilibre traditionnel du pouvoir politique entre un parti au pouvoir omnipotent et une opposition anémique, créant les conditions d'une gouvernance partagée. Des changements radicaux seront désormais nécessaires dans le style de gouvernement et la pratique politique, rendant ainsi la recherche du compromis inévitable.

Le fait que les élections elles-mêmes aient été conduites de manière libre et équitable est en soi une prouesse considérable. Et le fait qu'elles aient produit les résultats acquis est extraordinaire. C'est la première fois que trois élections législatives successives sont tenues sans que le pays connaisse l'irruption d'un coup d'état militaire. Il y a eu cinq coups d'état depuis l'indépendance, le plus récent étant celui de 1987. La plupart des observateurs nationaux et internationaux ont décrit les récentes consultations comme ayant été libres et justes, malgré quelques irrégularités constatées. Des confusions au niveau de la logistique avaient obligé la commission électorale à reporter le scrutin d'une semaine, du 28 avril au 5 mai, afin de permettre une inscription adéquate de la plupart des électeurs pouvant voter. Le résultat des élections peut ouvrir la voie à une alternance pacifique au pouvoir.

Les élections et leurs résultats constituent des développements prometteurs dans la difficile consolidation de la gouvernance démocratique au Burkina Faso, contrastant ainsi avec les récentes expériences dans la sous-région. La démocratie se bat pour se consolider et prendre racine en Afrique Francophone, un continent frappé de crises répétées de gouvernance et de conflits qui perdurent¹. Une décennie de démocratisation a produit des résultats décevants et des espoirs déçus, frustrant ainsi les promesses démocratiques de paix et développement, et donnant lieu à l'émergence d'une large gamme de «régimes hybrides»². Dans les démocraties émergentes prometteuses, le progrès est inégal, fragile et trop souvent réversible. En dépit du fait qu'ils sont des démocraties électorales, les pays francophones sub-sahariens tendent à être dominés par un seul parti qui se comporte comme un parti unique de fait, sinon de droit, dans le cadre des systèmes présidentiels de gouvernance. Même si les pays francophones africains ont réalisé des formes de démocratie, ils ont, jusque-là, échoué dans leur tentative d'ancrer sa substance.

Néanmoins, la démocratisation a davantage connu des avancées grâce à l'alternance pacifique au pouvoir en 2000 au Sénégal et à la résolution de la crise institutionnelle en Côte-d'Ivoire en 2001. En mai 2002, la démocratie a en outre progressé au Mali également, avec la défaite du parti au pouvoir en place depuis belle lurette, l'Alliance pour la Démocratie au Mali (ADEMA), et l'élection d'Amadou Toumani Touré à la présidence. Il succédera à Alpha Oumar Konaré. Comme le démontrent ces cas, les élections libres et justes demeurent un moment crucial sur la longue route d'un pays vers la démocratie.

Après une décennie de démocratie et d'appui international aux processus volatiles et fluides de démocratisation à travers l'Afrique sub-saharienne, le nouveau paradigme de la démocratisation reconnaît que la transition ne conduit pas nécessairement à la consolidation, et surtout que les élections ne suffisent pour ancrer la démocratie³. Cependant, les élections sont des jonctions capitales dans le développement politique d'une nation, et elles offrent des points d'appui décisifs pour faire avancer la démocratisation. S'il peut y avoir des élections sans démocratie, ce qui conduit à une nouvelle race de régimes politiques affiliés à « l'autoritarisme concurrentiel⁴ », il ne peut y avoir de démocratie sans élections.

Le cas du Burkina Faso démontre que les améliorations techniques du système électoral peuvent produire des résultats positifs, bien qu'à retardement. Ces améliorations, dont les causes sont multiples, peuvent avoir des conséquences cruciales dans la mesure où elles modifient la structure incitatrice dans laquelle opèrent les politiciens, et dans la mesure où elles peuvent conduire à des résultats tels que ceux observés au Burkina Faso. Evidemment, d'autres facteurs entrent en ligne de compte, comme, par exemple, le mécontentement du public par rapport au gouvernement, la faible intensité de la crise politique ainsi que l'érosion du parti au pouvoir. Néanmoins, la réforme du système électoral semble avoir eu un rôle important sinon crucial. Cela a permis à l'opposition et à d'autres voix d'être pour la première fois assez représentées. Plus encore, ces élections soulignent la contribution de l'appui international quant au transfert de connaissances et des expériences comparatives. L'appui électoral avant, après, et entre les élections a été crucial. Bien que moins visible par rapport aux puissantes délégations des observateurs internationaux, et bien que moins onéreux que les sommes énormes dépensées seulement en quelques mois avant les élections par les donateurs pour appuyer les autorités locales dans l'administration des élections, l'appui technique électoral a eu une grande influence sur les contenus et la programmation des réformes adoptées.

Les raisons pouvant inciter à l'optimisme sont rares en Afrique Francophone et, plus généralement, en Afrique sub-saharienne. Cependant, il y en existe. Les dernières élections législatives de mai 2002 constituent un exemple. Les élections et leurs résultats représentent un îlot d'optimismes dans une mer de désillusions. Leurs causes et conséquences méritent d'être soulignées, ainsi que les leçons apprises à travers la récente histoire politique de ce pays souvent en marge de la carte et des manchettes des journaux internationaux. Bien qu'il reste beaucoup de défis pour ancrer la démocratie et l'état de droit au Burkina Faso, les élections législatives de 2002 constituent indubitablement un pas dans la bonne direction. Elles ont mis fin à la domination du parti au pouvoir et ont significativement modifié le paysage politique.

LA FIN D'UNE EPOQUE

Le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres de la planète. Situé en Afrique occidentale, en 1995, il avait, selon le *Programme des Nations Unies pour le Développement* (PNUD)⁵, un revenu par tête de seulement 230 dollars, et son niveau de développement humain est l'un des plus bas. En 1991, à l'instar de beaucoup d'autres pays francophones de l'Afrique sub-saharienne, le Burkina Faso a initié sa transition démocratique, en adoptant une nouvelle constitution, en légalisant l'opposition et en permettant la tenue d'élections multipartites. Le processus de démocratisation a été marqué par une série d'élections successives. Suite à un retour au constitutionalisme en 1991, des élections législatives ont eu lieu en 1992 et en 1997, des élections présidentielles en 1991 et 1998, et des élections locales en 1995 et 2000. Avec les dernières élections législatives, au total, le pays a organisé avec succès sept consultations électorales en onze ans de vie démocratique.

Cependant, le processus de démocratisation a manqué de légitimité, dans la mesure où il est demeuré une affaire restreinte étroitement supervisée et guidée par le haut. Il est le résultat d'une ouverture graduelle du régime militaire de Blaise Compaoré qui a pris le pouvoir par un coup d'état militaire en 1987. Résultant d'une transition par transactions, le processus de démocratisation est ainsi demeuré largement contrôlé, dans la camisole de force d'un parti au pouvoir prédominant.⁶ Le processus électoral a manqué de crédibilité car le parti au pouvoir, une coalition formé par la fusion en 1996 de 10 partis, a dominé le paysage politique. Le système politique a en particulier favorisé cela injustement. Le monopole du pouvoir par le parti majoritaire hyper-dominateur a créé une culture politique de l'exclusion et un système politique pyramidal.

La domination a pris fin avec les élections législatives tenues le 5 mai 2002. Le CDP, parti au pouvoir, a vu sa part de sièges dans l'Assemblée Nationale, qui en compte 111, tomber de 91 à 51⁷. Les résultats annoncés par la commission électorale, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), et confirmés par la Chambre Constitutionnelle de la Cour Suprême, ont donné 57 sièges au CDP, tandis que les parties de l'opposition obtenaient 54 sièges. Aux élections législatives de 1997, le parti au pouvoir a obtenu 101 sièges, même si des députés de la majorité comme de l'opposition ont changé de partis au cours de la législature 1997-2002. La défection des députés, appelée « nomadisme politique », est un phénomène courant.

Les 3540 candidats qui ont concouru pour les 111 sièges parlementaires appartenaient à 30 partis, le plus grand nombre de groupes politiques à participer à des élections dans une nation de l'Afrique de l'Ouest. Sous la présidence de Hermann Ouédraogo, l'*Alliance pour la Démocratie et la Fédération/Rassemblement Démocratique Africain* (ADF/RDA) a consolidé sa position pour devenir le premier parti de l'opposition. Ce parti a augmenté sa part de sièges à l'Assemblée Nationale de 4 à 17. Le *Parti pour la Démocratie et le Progrès/Parti Socialiste* (PDP/PS), historiquement le principal parti de l'opposition et dirigé par Joseph Ki-Zerbo, a eu 10 sièges, une augmentation par rapport aux 6 sièges qu'il détenait précédemment. Ce résultat place maintenant le PDP/PS en seconde position dans l'opposition. Les 27 sièges restants sont allés aux 10 autres partis. Treize partis seront désormais représentés dans la législature nationale, au lieu de quatre précédemment. Cet élargissement et cette diversification du paysage politique constituent un développement majeur, car la représentation parlementaire s'en est trouvée améliorée. Le tableau ci-dessous donne les détails des résultats des élections.

Tableau 1: Résultats des élections législatives de 2002

Partis politiques	Nombre de sièges	Pourcentage de sièges
CDP	57	51.35
ADF/RDA	17	15.32
PDP/PS	10	9.01
CFD	5	4.50
PAI	5	4.50
PAREN	4	3.60
CPS	3	2.70
UNIR/MS	3	2.70
CNDP	2	1.80
PDS	2	1.80
APL	1	0.90
FPC	1	0.90
UDPI	1	0.90

Total	111	100%
--------------	------------	-------------

Source: *Commission électorale nationale indépendante (CENI)* (www.ceni.bf) et les résultats définitifs déclarés par la *Chambre constitutionnelle de la Cour suprême du Burkina Faso*.

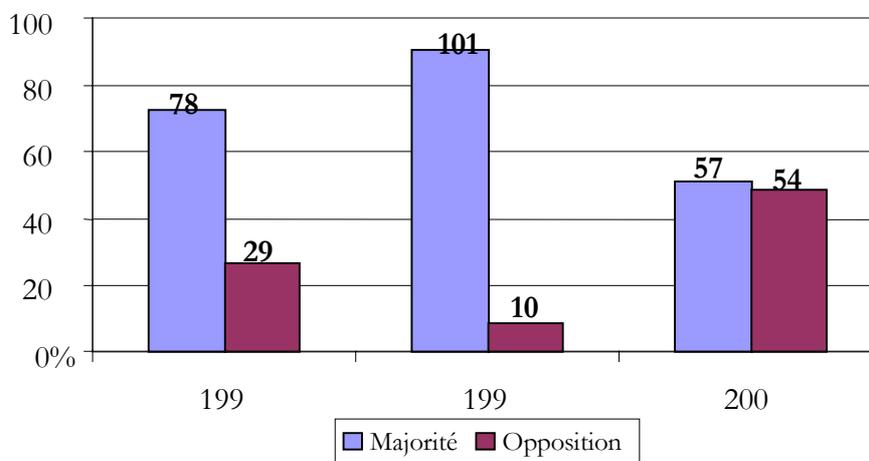
Ces élections ont nivelé l'aire de jeu et accru l'influence de l'opposition parlementaire. Même s'il retient une majorité absolue, le parti au pouvoir a vu son poids diminuer considérablement dans la chambre basse du parlement et son monopole sur le pouvoir législatif éroder de manière significative. Jusqu'à lors, ses 91% de majorité, qui dépassait les deux-tiers de majorité requis pour amender la constitution, lui avait permis de gouverner seul et sans compromis, ainsi que de modifier la constitution à sa guise, comme par le passé (surtout en ce qui concerne le mandat présidentiel). En 1992 le parti au pouvoir avait obtenu presque 74% des sièges au parlement qui en comptait 107 (soit 78 sièges), et en 1997, 91% (soit 101 sièges). Un autre signe de la domination du parti au pouvoir était les 87,5% de marge qui ont permis au président sortant, Blaise Compaoré, d'être re-élu en 1998, après avoir amendé la constitution en 1997 afin de pouvoir se représenter pour un troisième mandat consécutif. En outre, le taux de participation était élevé, presque 65%. Le taux de participation lors des législatives de 1992 était de 35% ; en 1997 il était de 45%. Pour les élections présidentielles, il était de 25% en 1991 et de 56% en 1998. Le tableau et le graphique suivants mettent en perspective le nouvel équilibre du pouvoir entre la majorité et l'opposition.

Tableau 2: La majorité et l'opposition au Burkina Faso (1992-2002)

	1992		1997		2002	
	Nombre de sièges	Pourcentage de sièges	Nombre de sièges	Pourcentage de sièges	Nombre de sièges	Pourcentage de sièges
Majorité	78	0.73	101	0.91	57	0.51
Opposition	29	0.27	10	0.09	54	0.49

Note: Pour une question de convenance, nous considérons seulement l'ODP-MT comme le parti au pouvoir en 1992 et le CDP, créé en 1996, comme une coalition autour de l'ODP-MT, en 1997 et 2002.

**Graphique 1: La majorité et l'opposition au Burkina Faso (1992-2002)
(pourcentage et nombre de sièges à l'Assemblée Nationale)**



Les résultats des élections législatives de mai 2002 sont d'autant extraordinaires qu'ils étaient inattendus. C'est seulement en 1978 au cours de la deuxième expérience démocratique de l'ancienne Haute Volta (la première a eu lieu entre 1970 et 1974) que l'opposition a eu une si bonne performance. Le parti au pouvoir devançait alors l'opposition de seulement un siège.

Aussi bien l'aile modérée du parti au pouvoir que l'opposition ont accueilli favorablement les résultats que les observateurs internationaux de l'Organisation Internationale de la Francophonie ont déclarés libres et justes, en dépit de quelques irrégularités notées. Ces résultats constituent un signe de la force du processus de démocratisation. En apprenant les résultats, Salif Diallo, chargé de l'orientation politique au CDP, a déclaré que « nous devons embrasser ces résultats. Aujourd'hui, avec la diversité des opinions dans notre pays, il est impossible d'avoir une assemblée monolithique. Ce qui serait d'ailleurs inutile.» Pour la première fois, au cours de la petite décennie démocratique au Burkina Faso, l'opinion publique, le gouvernement, l'opposition et la société civile ont tous exprimé leur satisfaction par rapport au processus électoral, et aucun n'a contesté les résultats.

Les élections de 2002 ont sapé la traditionnelle prépondérance du parti au pouvoir par la voie démocratique, conduisant ainsi à une situation nouvelle de gouvernance partagée, et rendant maintenant l'alternance au pouvoir non seulement une possibilité mais aussi faisable en tant que stratégie politique de l'opposition et, au bout du compte, pour la conquête du pouvoir. Après l'alternance au pouvoir qui a eu lieu au Sénégal et la résolution pacifique de la crise institutionnelle en Côte-d'Ivoire, il se pourrait que le Burkina Faso soit sur la voie de l'alternance au pouvoir.

EXPLIQUER L'INATTENDU

Une majorité gênante. Même si l'ampleur des changements a pu surprendre certains, l'issue des élections est le résultat d'un effort conscient de la part du Président et de l'aile modérée du parti au pouvoir pour ouvrir graduellement le système politique. Le désir du président d'accroître la respectabilité internationale du régime demandait nécessairement des changements radicaux dans la gouvernance nationale. Les allégations sur l'implication du Burkina dans des conflits régionaux

tels qu'en Sierra Léone, au Libéria, ou en Angola, ainsi que les relations ambiguës du président avec des leaders rebelles comme Charles Taylor ou Jonas Savimbi ont entaché considérablement l'image du Burkina à l'étranger. Elles ont aussi sapé l'ambition du président de se positionner comme une éminence grise régionale.

La réforme institutionnelle et électorale était ainsi devenue une nécessité tactique. Les réformes politiques adoptées au cours de ces dernières années étaient une réponse à la pression nationale et internationale de plus en plus forte en faveur d'un changement démocratique, en particulier depuis l'assassinat brutal d'un journal indépendant de premier plan, Norbert Zongo, en décembre 1998. L'assassinat, qui n'a toujours pas été résolu, a déclenché une mobilisation des parties de l'opposition radicale et de la société civile contre les abus du gouvernement, ses réflexes autoritaires et la prévalence de l'impunité.

Jusqu'en 2000, l'écrasante domination du parti au pouvoir à tous les échelons du pouvoir politique était de toute évidence devenue un obstacle à la gouvernance ainsi qu'à la recherche voilée de respectabilité de la part du président. Très vite, la majorité écrasante du parti au pouvoir à l'Assemblée Nationale a été décrite par le Président lui-même et ses plus proches alliés comme « une majorité gênante. » L'opposition, en particulier l'opposition radicale, qui s'est coalisée dans le Groupe du 14 Février (G14) en 1998 a commencé à critiquer le gouvernement non seulement pour la faiblesse de son engagement en faveur de la démocratie, l'état de droit, et la lutte contre l'impunité, mais également pour le manque de légitimité de son régime même. Surtout la coalition des parties de l'opposition radicale et les organisations pro-démocratiques de la société civile, organisés dans un collectif, sont devenues ouvertement critiques vis-à-vis du président et du régime. En guise de défiance, les partis de l'opposition ont boycotté les élections présidentielles de 1998 et le scrutin municipal de 2000. Ils ont alors choisi de ne pas participer au processus démocratique, sapant ainsi les fondations du régime politique et la légitimité du président.

Le président et son cercle intérieur ont ainsi compris que quelque chose devait être fait pour rééquilibrer le paysage politique et asseoir la légitimité du régime sur des bases solides, sans cependant perdre le contrôle du pouvoir. Ils ont engagé des stratégies de dialogue politique et d'ouverture graduelle, se démarquant ainsi de l'unilatéralisme arrogant et de l'approche solitaire de la décennie précédente. En outre, depuis fin 1998, la société civile et les parties de l'opposition ont exercé une pression intense pour amener le gouvernement à s'ouvrir et à se réformer. En novembre 2000, suite à un remaniement, un gouvernement d'unité nationale comprenant six partis de l'opposition modérée a été formé. La mission de ce gouvernement était de consolider la paix sociale en engageant d'importantes réformes institutionnelles et en mettant en œuvre des politiques consensuelles. Au cours des deux dernières années, une série de réformes politiques ont été menées de manière consensuelle, suivant un processus de consultation et de concertation. Même si l'opposition radicale a boycotté ces consultations, elle a néanmoins remis ses propres propositions de réformes à l'Assemblée Nationale au cours des débats parlementaires. Ces développements traduisent un important changement dans la culture politique et l'attitude du CDP. La mobilisation de la société civile et des parties d'opposition contre l'impunité et l'autoritarisme en est la cause.

Avant le scrutin de 2002, Roch Marc Christian Kaboré, secrétaire général du CDP et leader de son aile modérée, a ouvertement appelé à un parlement plus équilibré en déclarant : « Je crois sincèrement que notre souhait (celui du CDP) aujourd'hui est que nous ayons un parlement qui soit plus équilibré, de manière à ce qu'il représente mieux les diverses opinions du pays [...] Il y a un besoin de stabilité et de renforcement de la démocratie dans notre pays, et nous espérons avoir plusieurs partis dans le prochain parlement. » Il a insisté sur le fait que bien que le CDP ait besoin d'une majorité pour assurer la mise en œuvre du programme politique du président, il était

important « d’avoir une représentation relativement importante de l’opposition afin de permettre l’expression des diverses idées développées le pays.» Non seulement le gouvernement voulait clairement que l’opposition participe aux élections (plutôt que de les boycotter comme en 1998 et en 2000), mais également, il souhaitait une forte démonstration de sa part⁸.

L’architecture institutionnelle de la gouvernance démocratique et, au fond, le système électoral manquaient de crédibilité et de fiabilité. La réforme politique était ainsi devenue une priorité, et la machination électorale, le principal instrument des réformateurs de l’aile modérée du parti au pouvoir. Le double objectif de la stratégie du gouvernement était d’isoler, ou du moins de neutraliser, l’aile dure du parti au pouvoir et de modérer l’opposition radicale. La re-légitimation du régime a nécessité la transformation de l’opposition radicale en une opposition « loyale », selon la terminologie de Juan J. Linz⁹. Ceci, croyait-on dans l’aile modérée du parti au pouvoir, devait contribuer à améliorer l’image du régime à l’étranger.

D’où, au cours des quelques dernières années, une série de réformes électorales et institutionnelles ont été entreprises pour renforcer la crédibilité du processus électoral. Parmi celles-ci, il y avait le renforcement de l’indépendance politique de la commission électorale, la réduction de possibilités de fraude électorale avec l’adoption du bulletin unique, et la réforme du système électorale pour avoir des élections plus justes et un plus grand degré de proportionnalité. A ces réformes cruciales, il faut ajouter l’adoption de directives relatives au financement public des partis politiques et des campagnes électorales, un code de conduite pour les partis politiques, et de nouvelles lois sur la couverture médiatique¹⁰. Le nouveau code électoral adopté en juillet 2001 a cristallisé toutes ces réformes successives.

La réforme du système électoral. Le système électoral utilisé dans les élections législatives précédentes est caractérisé par son iniquité et sa nature hautement disproportionnelle¹¹. Le système employé était celui de liste de parti de la représentation proportionnelle (RP), avec le quota de Hare (i.e. voix/sièges) et la règle de la « moyenne la plus élevée » pour la distribution des sièges restants. Considérée comme étant l’une des moins proportionnelles de toutes les formules de la RP, l’emploi de cette variante a conduit à la sur-représentation du parti au pouvoir. En conséquence, la part de sièges du parti au pouvoir a largement dépassé sa part de voix.

Lors des élections législatives de mai 1997, les résultats étaient particulièrement non proportionnels : avec environ 69% des voix, le CDP a remporté 91% des sièges, alors qu’avec 10% des voix, le PDP n’a remporté que 5% de sièges et l’ADF 2% de sièges avec plus de 7% des voix. Cet effet de gonflement est illustré dans le tableau et le graphique suivants présentant les résultats des élections législatives de 1997.

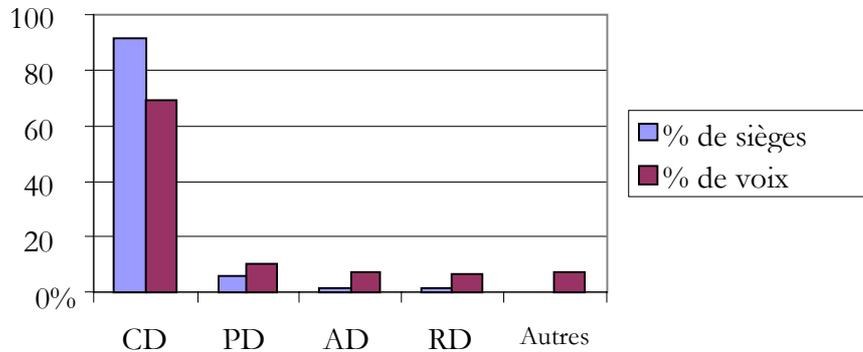
Tableau 3: Résultats des élections législatives de 1997

Parties politiques	Pourcentage de sièges	Pourcentage de voix
CDP	91.00	68.61
PDP	5.40	10.11
ADF	1.80	7.40
RDA	1.80	6.44
Autres	-	7.44

Total 100% 100%

Source: *Commission Nationale d'Organisation des Élections* (CNOE) et Court Suprême.

Graphique 2 : Résultats des élections législatives de 1997



Cette situation a abouti à une dangereuse marginalisation de l'opposition parlementaire et à une radicalisation de l'opposition extra-parlementaire. L'opposition a préféré contester le système en le boycottant plutôt que de participer dans sa mise en œuvre. C'était la seule stratégie viable pour l'opposition, vu les imperfections inhérentes au système électoral. Les réformes électorales consensuelles adoptées avant les législatives de 2002 ont rétabli un minimum de confiance entre le parti au pouvoir et l'opposition.

Afin d'accroître la proportionnalité du système, deux réformes ont été introduites en 2001, à la suite d'un processus engagé depuis 1997. Il s'agit d'un système mixte par lequel 90 députés seraient élus sur des listes régionales dans 13 districts électoraux et 21 sur une liste nationale couvrant le pays entier (précédemment, il y avait 45 districts électoraux à travers tout le pays). La méthode adoptée pour traduire les voix en sièges est restée la formule du quota de Hare, mais le reste des sièges est maintenant distribué selon la méthode du « plus grand reste. » Le nouveau découpage en districts a eu un effet important sur la proportionnalité des résultats. Le problème avec le système électoral d'avant les réformes de 2001 ne se trouvait pas au niveau du quota de Hare (qui est demeuré). Il était lié à la petitesse des tailles des districts qui a fait que le système électoral de représentation proportionnelle n'a pas fonctionné de manière proportionnelle. En augmentant la taille des districts de manière significative (en diminuant le nombre de circonscriptions et en particulier en ajoutant une liste nationale), il est maintenant possible d'avoir des résultats plus représentatifs.

Ensemble, ces deux réformes techniques ont considérablement accru la proportionnalité du système électoral. Par exemple sur la liste nationale, avec 52% des voix, le CDP a remporté 52% des sièges, tandis que l'ADF-RDA remportait un peu plus de 14% de sièges avec un peu plus de 13% des voix, et le PDP/PS 9,5% de sièges avec un peu plus de 7% des voix. Ce degré de proportionnalité était à espérer, dans la mesure où le district électoral est le territoire national. Dans les 13 districts électoraux, avec environ 50% des voix, le CDP a remporté environ 51% de sièges, tandis que l'ADF-RDA remportait 15,6% de sièges avec un peu moins de 13% des voix. Avec 7% des voix, le PDP/PS a remporté un peu moins de 9% des sièges. Le fait que les résultats des listes de districts reflètent si harmonieusement la part de sièges et de voix de la liste nationale tend à confirmer l'impact de la méthode utilisée pour distribuer le reste.

La convergence du pourcentage des voix et la part de sièges des élections de 2002, comparée à celle des résultats des élections de 1997, est représentée dans les tableaux et graphiques suivants

(les résultats sont divisés en deux catégories, une pour les listes des 13 districts électoraux et une autre pour la liste nationale).

Tableau 4: Voix et sièges des élections législatives de 2002 pour les 13 listes régionales

Partis politiques	Nombre de voix	Nombre de sièges	Pourcentage de sièges	Pourcentage de voix
CDP	862119	46	51.11	49.52
ADF/RDA	219543	14	15.56	12.61
PDP/PS	122100	8	8.89	7.01
PAREN	47477	3	3.33	2.73
CPS	45745	2	2.22	2.63
UDPI	14438	1	1.11	0.83
UNIR/MS	42599	2	2.22	2.45
CNDP	34379	2	2.22	1.97
CFD	61936	4	4.44	3.56
PAI	63031	4	4.44	3.62
APL	6637	1	1.11	0.38
FPC	16852	1	1.11	0.97
PDS	37836	2	2.22	2.17
Autres	166345	0	-	9.55
Total	1741037	90	100%	100%

Source: Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), résultats provisoires, 12 mai 2002 (www.ceni.bf/résultats)

Graphique 3: Voix et sièges des élections législatives de 2002 pour les 13 listes régionales

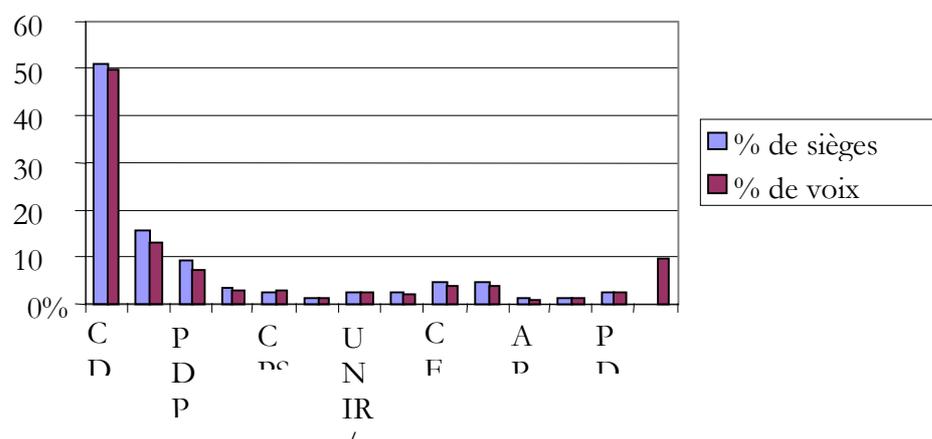
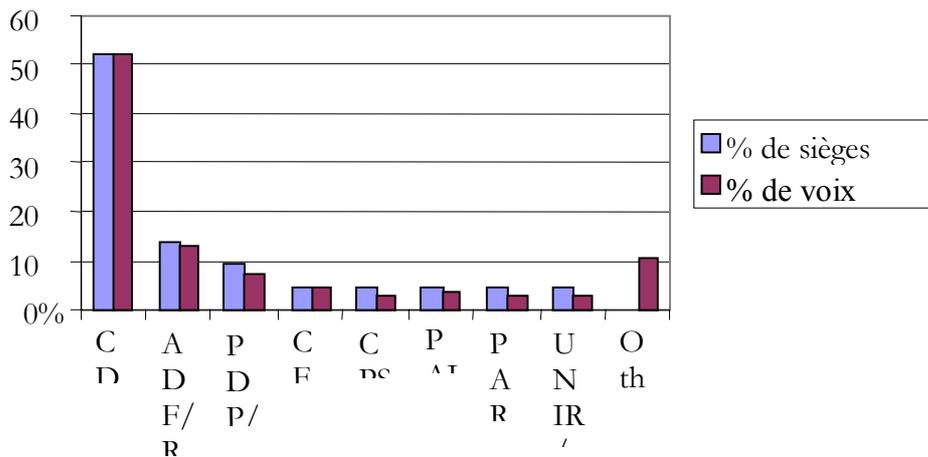


Tableau 5: Voix et sièges des élections législatives de 2002 pour la liste nationale

Partis politiques	Nombre de voix	Nombre de sièges	Pourcentage de sièges	Pourcentage de voix
CDP	862119	11	52.38	52.13
ADF/RDA	219543	3	14.29	13.27
PDP/PS	122100	2	9.52	7.38
CFD	76333	1	4.76	4.62
CPS	45747	1	4.76	2.77
PAI	63031	1	4.76	3.81
PAREN	47477	1	4.76	2.87
UNIR/MS	42599	1	4.76	2.58
Autres	174889	0	-	10.57
Total	1653838	21	100%	100%

Source: Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), résultats provisoires, 12 mai 2002 (www.ceni.bf/résultats)

Graphique 4: Voix et sièges des élections législatives de 2002 pour la liste nationale



De toute évidence, la réforme du système électoral seul n'explique pas l'envergure du changement intervenu le 5 mai. D'autres facteurs politiques importants sont entrés en ligne de compte pour favoriser la modification de l'équilibre de pouvoir. Parmi ceux-ci, il y a, en particulier, la *lassitude* du régime, qui fait face à une crise de légitimité sans précédent depuis 1998 ainsi que le succès de la mobilisation de l'opposition et de la société civile.

Si le système électoral précédent avait été maintenu, il est estimé que le parti au pouvoir aurait recueilli 87 sièges au lieu de 57, l'ADF-RDA 11 au lieu de 17, et le PDP/PS 3 au lieu de 10. De même, si les districts électoraux précédents avaient été maintenus, le parti au pouvoir aurait eu 79 sièges, l'ADF-RDA 15, et le PDP/PS 6.¹²

Ces simulations illustrent l'inévitable usure du pouvoir depuis la fin des années 1990 et la perte de pouvoir du parti majoritaire, malgré les prétentions de celui-ci selon lesquelles sa défaite relative est due principalement aux derniers changements opérés dans le système électoral. Lors des élections législatives de mai 1997, le CDP pouvait prétendre à approximativement 70% des 2 111 978 voix (soit 1 449 082 voix). Aujourd'hui, des 1 741 037 voix des élections du 5 mai 2002, le CDP peut seulement prétendre à moins d'un million de voix (soit, 862 119 voix, c'est-à-dire 49,5%).

L'introduction du bulletin unique. Un deuxième changement majeur dans le système électoral concerne l'introduction du bulletin unique. Farouchement rejetée par le parti au pouvoir et fortement réclamée par la société civile et des sections de l'opposition, l'introduction du bulletin unique a été le résultat d'une longue période de débats et de récurrentes controverses. L'Assemblée Nationale a approuvé la décision en 2001, après que l'opposition radicale a refusé de participer aux élections locales de 2000. L'utilisation du bulletin unique tend à minimiser les fraudes et les possibilités de truquage. Le bulletin unique réduit aussi de manière significative les coûts des élections, en particulier dans des pays comme le Burkina Faso où le papier est un bien rare. Dans ce sens, l'utilisation du bulletin unique tend à accroître la crédibilité des élections en tant que mécanisme de participation effective et de représentation équitable. Des pays voisins comme le Bénin ou la Côte-d'Ivoire l'utilisent avec succès.

L'introduction du bulletin unique était à la fois une décision politique et technique. Par sa capacité à minimiser le risque de fraude, il a accru la transparence et la crédibilité du processus

électoral. En termes politiques, il a arraché à l'opposition une raison pour le boycott des élections et lui a donné une motivation supplémentaire pour participer aux compétitions électorales. L'opposition a reconnu que les conditions pour une participation aux élections n'ont jamais été si prometteuses et fiables. Par conséquent, il n'y avait plus de raisons objectives pour les partis d'opposition de boycotter les élections. Comme l'a reconnu Hermann Yaméogo avant les élections de mai 2002, « le bulletin unique est un atout parce que pendant les scrutins passés les électeurs repartaient avec les autres bulletins simplement pour se faire remettre de l'argent pour avoir voté pour un parti ou un autre. Mais cette fois-ci ceci n'est pas possible (...). Ceci est une réforme politique clé qui permettra de renforcer la transparence. »

Néanmoins, l'introduction du bulletin unique a constitué des obstacles logistiques significatifs, à la fois pour les électeurs non habitués à un tel système (la plupart sont illettrés) et pour la commission électorale chargée de superviser les élections. En coopération avec *l'Observatoire Indépendant des Elections* (OIE), le *Centre pour la Gouvernance Démocratique* (CGD), une organisation non gouvernementale, créée en 2000, luttant pour la démocratie et constituant un groupe de réflexion sur les politiques gouvernementales, a fourni un appui crucial à la commission électorale pour former les administrateurs électoraux ainsi que les électeurs sur l'utilisation du bulletin unique. Le Centre a également formé 20 formateurs des délégués des parties politiques ayant siégé dans les bureaux de vote. L'OIE a déployé 2000 observateurs nationaux et la CENI 44 000 administrateurs de scrutins dans les 10902 bureaux de votes. Dans son allocution à la nation du 12 mai pour annoncer les résultats des élections, le président de la CENI, Moussa Michel Tapsoba, a reconnu la contribution du CGD.

Le renforcement de la commission électorale. Le renforcement de l'indépendance politique et des capacités techniques de la commission électorale a été depuis le début des années 1990 un processus graduel entaché de controverses. Ce renforcement a cependant connu une nouvelle urgence à la fin des années 1990 à mesure que montait la pression pour une plus grande légitimité, crédibilité, et fiabilité des élections. En 1998 le G14 avait boycotté les élections présidentielles, arguant que la commission électorale n'était pas suffisamment indépendante.

Le code électoral de 2001 a accru l'indépendance et la représentativité de la commission et élargi ses domaines de compétence et de responsabilité¹³. La CENI administre et supervise maintenant presque l'ensemble du processus électoral, de l'établissement des listes électorales au décompte des voix et à la proclamation des résultats provisoires. La Cour Suprême tranche les disputes électorales survenant suite aux contestations, et elle annonce les résultats finaux.

Une question particulièrement sensible à cet égard était celle liée à l'élargissement du mandat de la commission électorale pour couvrir l'établissement et la mise à jour des listes électorales, une mission qui, jusqu'alors, était dévolue au tout puissant *Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation* (MATD). Souvent soupçonné de pencher pour le parti au pouvoir, le MATD est en train d'être progressivement mis à l'écart du processus électoral. L'implication du ministre de l'intérieur est un héritage de la gestion française du système électoral et celui des démocraties plus avancées où, a priori, la crédibilité du processus de l'administration électorale n'est pas en soi contestée. Dans des pays où le processus électoral manque de crédibilité, comme, par exemple, au Burkina Faso, l'implication du ministre de l'intérieur fait l'objet de controverses et est le plus souvent inappropriée. Dans de telles situations, l'administration des élections par une commission électorale réellement indépendante et capable tend à accroître de manière significative la crédibilité et la légitimité du processus électoral.

Malgré quelques difficultés logistiques et organisationnelles, la commission électorale a réussi à mettre en oeuvre ses nouvelles tâches. Le transfert de compétence a néanmoins donné lieu à des

confusions et, par conséquent, à des retards. Initialement prévues pour le 28 avril, les élections ont été reportées au 5 mai parce que le niveau d'inscription des électeurs était bas. L'inscription des électeurs, qui devait commencer en décembre 2001 et s'achever en début mars, a débuté seulement en février 2000 (2002 ?) et a été prolongée jusqu'en fin mars. Seulement 1883280 électeurs étaient inscrits au 5 mai 2002, c'est-à-dire environ 1/2 million de moins qu'aux présidentielles de 1998 et aux législatives de 1997. Ceci montre que l'augmentation de la participation électorale demeure un grand défi au Burkina.

L'inscription des électeurs a toujours été un sujet de controverses au Burkina Faso depuis 1991 et un domaine de contestation (la plupart des disputes électorales et des allégations de fraudes ont trait à l'inscription électorale et à l'identification des électeurs). Bien qu'il soit invraisemblable que cette question trouve une solution définitive à court terme, le principe du transfert de compétences en termes d'inscription et de listes électorales à la CENI constitue un facteur majeur pour assurer la transparence des élections. L'informatisation des listes électorales sera l'un des défis futurs de la CENI qui, sous la pression de l'opposition, a accepté d'entreprendre cette tâche. Mais elle a besoin de l'appui des donateurs internationaux. En annonçant les résultats définitifs des élections, la Chambre Constitutionnelle de la Cour Suprême, chargée de l'approbation de la régularité des compétitions électorales, a fait une série de recommandations pour davantage accroître la transparence et la crédibilité des élections. Parmi celles-ci, il y avait la nécessité d'améliorer le processus d'inscription et le renforcement de la formation offerte aux administrateurs électoraux.

L'inscription électorale va vraisemblablement demeurer une question sensible. Pour l'attaquer de manière appropriée, il faudra davantage renforcer la commission électorale en la transformant en une institution permanente de gouvernance¹⁴. La gamme des tâches assignées à la commission est maintenant très large. Par conséquent, celles-ci requièrent des capacités techniques suffisantes, du personnel et des ressources financières adéquats, et une expertise technique adaptée. Pour les élections de 2002, la CENI a assigné 44 000 personnes à 10902 bureaux de vote pour s'assurer de la bonne marche du scrutin. Le coût des élections, selon la commission, s'est élevé à 5,5 milliards de F CFA (un peu moins de 9,5 millions de dollars). Une commission électorale permanente permettra aussi de rationaliser la gestion du matériel électoral et, ainsi, de contribuer à réduire les coûts des élections.

CONCLUSIONS PROVISOIRES ET LECONS APPRISES

Une « percée pour la démocratie », telle est la description faite par beaucoup d'observateurs des dernières élections législatives au Burkina Faso. Ces élections ont vu s'éroder la domination du parti au pouvoir et ont marqué l'émergence d'une opposition parlementaire légitime. Elles peuvent favoriser la résolution de la crise larvée qui domine le paysage politique burkinabé depuis 1998 en offrant un forum crédible de débat démocratique et, ainsi, accroître la contribution du parlement au processus de démocratisation. Bien que la démocratie soit loin d'être consolidée, le nouveau paysage politique est porteur d'espoirs de changement dans le style de gouvernement et en termes d'émergence de modèles consensuels de gouvernance. L'issue des élections démontre également l'impact des améliorations techniques opérées dans le système électoral et dans l'administration des élections en vue d'augmenter la crédibilité des élections en tant que véritable mécanisme de gouvernance démocratique. De manière plus fondamentale, ces élections ont clairement démontré le caractère central de l'engagement démocratique de l'élite au pouvoir (et, dans les systèmes présidentiels, le président), auquel s'ajoute la pression intense et continue d'une société civile organisée et d'une opposition mobilisée.

En outre, le financement des élections dans les pays en développement est une question particulièrement épineuse. D'un côté, les pays pauvres manquent de ressources et d'expertise pour organiser des élections crédibles et viables. De l'autre côté, le fait de dépendre des financements extérieurs sapent la capacité des pays pauvres à administrer des élections programmées de manière régulière ou de convoquer de nouvelles élections afin, par exemple, de résoudre des crises politiques ou de légitimer de nouveaux gouvernements. Dans les pays dépendant largement de l'aide extérieure, ces trois axes tendent à déboucher sur une imputabilité perverse et sur une dépendance politique non voulue, et ce, à mesure que ces pays deviennent dépendants de fonds extérieurs pour financer des expressions cruciales de souveraineté nationale telles que les élections¹⁵. En effet, le Burkina Faso, un pays à cours de liquidité, a dû emprunter des urnes au Bénin voisin. Un meilleur équilibre doit alors être trouvé entre les financements extérieur et national des élections, par exemple, en intégrant les coûts des élections dans le budget normal de l'état les années d'élections. Une partie de l'appui budgétaire provenant des institutions financières internationales et des donateurs bilatéraux pourrait être affectée aux activités liées aux élections.

Les leçons apprises de l'expérience burkinabé soulignent les choix cruciaux auxquels sont confrontés les partis de l'opposition dans un système politique dominé par un parti au pouvoir trop écrasant ; une situation commune à plusieurs pays africains. Le choix entre, d'une part, une stratégie de confrontation par le boycott et la contestation systématique, et d'autre part, une stratégie d'engagement constructif et de participation affirmée, dépend en grande partie des motivations disponibles pour les parties politiques. Les systèmes électoraux déterminent ces motivations de manière décisive. Malgré les nombreuses imperfections de la démocratie au Burkina Faso, une stratégie d'engagement peut en effet être payante, pourvu que les lois électorales soient suffisamment justes et que les parties aient la volonté de former des coalitions gagnantes.

Néanmoins, beaucoup de défis restent à surmonter pour consolider la gouvernance démocratique et ancrer l'état de droit au Burkina Faso. Il s'agit en particulier de la lutte contre l'impunité, l'endiguement du rôle de l'armée, et le renforcement du pouvoir judiciaire et des autres institutions liées au contrôle de l'imputabilité ; toutes choses qui sont des tâches ardues. Les réactions de l'aile dure du parti majoritaire et de l'armée sont difficiles à sonder pour l'instant. Le nouveau paysage politique créera de nouvelles conditions d'enfermement qui motiveront l'opposition à devenir un acteur « loyal » dans le processus de consolidation démocratique. Pour devenir effectivement réelle, la gouvernance partagée requiert une volonté réciproque de négocier et de faire des compromis. Assez paradoxalement, alors que l'ancien système penchait vers la sur-représentation des grands partis, le système actuel tend à favoriser la sur-représentation des petits partis. Avec moins de 5% des voix chacun, les 10 plus petits partis ont recueilli 27 sièges, soit entre 1 et 5 sièges chacun. D'où, pour assurer la gouvernabilité et pour contenir les effets négatifs de la sur-fragmentation du paysage politique, la réforme électorale à venir doit porter sur l'introduction d'un seuil, par exemple de 5% des voix, pour bénéficier d'une représentation au parlement. Ceci constituera une motivation supplémentaire pour former des coalitions.

Le système demeure néanmoins dominé largement par le parti au pouvoir. L'opposition doit vaincre ses propres déficiences. Malgré les récentes fusions, l'opposition demeure profondément divisée et fragmentée. Les frontières entre la majorité et l'opposition sont quelques fois diffuses. Par exemple, le nouveau président de l'Assemblée Nationale, M. Rock Marc Christian Kaboré, secrétaire général du parti au pouvoir, a été élu par 77 voix contre 22 à Mme Marlène Zébangou dont la candidature a été soutenue par son parti, l'ADF-RDA, le premier parti de l'opposition. Ceci signifie que le candidat du parti au pouvoir a recueilli au moins 20 voix de « l'opposition. » En outre, l'ADF-RDA et d'autres partis de l'opposition ont demandé à entrer au gouvernement,

mais ils se sont vus opposer un refus par le parti au pouvoir. Egalement, des partis représentés à l'Assemblée Nationale ont demandé à être membres de la mouvance présidentielle. Deux de ces partis ont eu des portefeuilles ministériels dans le nouveau gouvernement.

L'opposition ne pourra avoir une voix distincte et assurée que si elle forme des coalitions crédibles, centrées soit sur une réforme politique précise, soit, de manière plus générale, sur un programme alternatif de gouvernement. Seulement dans ces conditions l'opposition pourra-t-elle devenir une alternative crédible au parti au pouvoir et aspirer à conquérir le pouvoir. Ce sera un défi sérieux car la formation de coalition est contraire à l'instinct de base de la plupart des politiciens burkinabé. Par exemple, pour le scrutin législatif de 2002, les membres du G14, qui s'est positionné comme une coalition d'opposition depuis 1998, n'ont pas été capables de former une alliance. Parmi les 30 partis ayant participé au scrutin, cinq se réclamaient des idéaux révolutionnaires de l'ancien président Thomas Sankara mais n'ont pas pu coaliser. Trois partis Sankaristes sont représentés au parlement, avec un total de sept sièges.

Enfin, l'expérience burkinabé souligne l'importance capitale d'une assistance extérieure durable. Plus fondamentalement, elle démontre le rôle crucial de l'appui technique électoral entre les élections, c'est-à-dire lorsque le climat politique est plus propice à des discussions sereines et à des compromis politiques. Plusieurs des réformes électorales et institutionnelles adoptées ces quelques dernières années sont le résultat d'un long processus de dialogue et de recherche de consensus ; processus facilité par des organisations telles que *l'Institut International pour la Démocratie et l'Assistance Electorale* (IDEA International) depuis 1996 et le *Centre pour la Gouvernance Démocratique* (CGD) depuis 2000¹⁶.

L'appui apporté par IDEA International depuis 1996 (au début de son programme d'assistance démocratique) s'est précisément centré sur les réformes électorales en 2001. A travers les différentes activités cibles menées, l'approche d'IDEA International ne visait pas à l'engager directement dans le processus politique, mais plutôt à éveiller la conscience des acteurs politiques nationaux sur les conséquences potentielles que des changements apparemment techniques du système électoral pouvaient avoir sur l'équilibre du pouvoir politique au Burkina Faso. Son programme au Burkina Faso a précisément eu pour centre d'intérêt la réalisation d'un consensus sur le besoin de réforme électorale ainsi que sur le contenu de celle-ci, l'introduction du bulletin unique, le renforcement de la commission électorale, l'éducation civique, et la formation des observateurs et administrateurs électoraux nationaux.

IDEA International a organisé un atelier en 1997. Le travail subséquent d'évaluation de la démocratie, *La démocratie au Burkina*, publié en 1998 a recommandé l'adoption de la formule du «plus grand reste» pour la distribution du reste des sièges et souligné le besoin urgent à rendre la commission électorale à la fois plus indépendante et permanente. De même, en juin et juillet 1999, en coopération avec l'Assemblée Nationale, IDEA International a organisé une série d'ateliers sur la réforme électorale et institutionnelle. Ce qui a permis aux acteurs nationaux de discuter de la réforme du système électoral dans une atmosphère sereine et dans une perspective comparative. Surtout, il a plaidé pour l'introduction du bulletin unique. Le rapport qui a été publié plus tard en 1999, *La réforme du système électoral au Burkina Faso*, est devenu un document de référence pour les réformateurs d'aussi bien le parti au pouvoir que de l'opposition. Selon les protagonistes des réformes électorales, ces initiatives ont fortement inspiré et influencé le code électoral de 2001.

Le CGD, formellement créé en 2000, vise à capitaliser et institutionnaliser l'approche développée par IDEA International. Il s'intéresse aussi au rôle des partis politiques, à la réforme du système électoral et au renforcement de l'administration et des administrateurs électoraux. Ces questions,

en particulier le renforcement du système démocratique de parti, devront vraisemblablement être des défis cruciaux pour l'ancrage des acquis démocratiques des élections de 2002. Ces efforts doivent être soutenus afin de renforcer davantage la gouvernance démocratique et d'éviter que le nouveau contexte politique de gouvernance partagée ne connaisse des disfonctionnements.

La volonté du leadership politique à prendre en compte la réforme politique a généré une opportunité unique permettant aux acteurs internationaux engagés d'appuyer les forces pro-démocratiques nationales dans leur lutte pour la démocratie. Le soutien du Président du Burkina Faso à ce processus, ainsi que sa conscience éclairée sur le fait qu'une majorité écrasante en faveur du parti au pouvoir n'était pas la meilleure voie pour le pays, ont créé l'espace nécessaire dans lequel les acteurs internationaux pouvait aider à promouvoir un réel changement. Il s'agit là d'une conclusion particulièrement importante car elle conduit à un débat plus large sur les conditions dans lesquelles peut fonctionner l'assistance démocratique (ainsi que toute autre forme d'assistance).

Les élections de mai 2002 ont ouvert un nouveau chapitre dans le processus de démocratisation du Burkina Faso. Les burkinabé savent maintenant que l'alternance est en effet possible. Le journal local *L'Observateur* écrivait récemment : « Voyez, le 'tékéré' est possible ! » La durée requise pour que les changements s'enracinent est nécessairement longue, et sa cadence irrégulière et imprévisible. Pour réussir et avoir un impact durable, l'assistance internationale en faveur de la démocratisation doit intégrer cette perspective de longue durée.

NOTES

Pr Augustin Loada, politologue à l'université de Ouagadougou, est le directeur exécutif du *Centre pour la Gouvernance Démocratique* (CGD) au Burkina Faso. Carlos Santiso, spécialiste d'économie politique à Johns Hopkins University, Washington DC, est membre du Conseil d'Administration du CGD. Les auteurs sont particulièrement reconnaissants à Grâce D'Almeida, Anna Nordenmark, et Roel von Meijenfeldt. Ben Reilly mérite une mention spéciale pour la perspicacité de ses commentaires et suggestions sur les premières moutures. Les opinions ici exprimées sont celles des auteurs et non celles du CGD ou des membres du Conseil d'Administration.

¹ Christopher Fomunyoh, « L'Afrique Francophone en Changement Continu : Démocratisation par à coups » *Journal of Democracy*, vol.12, n° 3 (2001), 37-50 ; Nicolas van de Walle, « La gamme de régimes de l'Afrique », *Journal of Democracy*, vol.13, n° 2 (2002), 66-80 ; Lise Rakner et Lars Svasand, *Les élections pour le meilleur ou pour le pire : Evaluation des expériences avec les élections en Afrique Subsaharienne* (Oslo, Norvège : Institut Chr. Michelsen, décembre 2001).

² Larry Diamond, « Réflexions sur les régimes hybrides », *Journal of Democracy*, vol. 13, n° 2 (2002), 21-35 ; Andreas Schedler, « Le menu de la manipulation », *Journal of Democracy*, vol. 13, n° 2 (2002), 36-50.

³ Thomas Carothers, « La fin du paradigme de la transition », *Journal of Democracy*, vol. 13, n°1 (2002), 5-21 ; Carlos Santiso, « La coopération internationale en faveur de la démocratie et la bonne gouvernance : vers une seconde génération ? » *European Journal of Developmental Research*, vol. 13, n° 1 (2001), 154-180.

⁴ Steven Levitsky et Lucan A. Way, « L'émergence de l'autoritarisme concurrentiel », *Journal of Democracy*, vol. 13, n° 2 (2002), 51-65.

⁵ En 2001, il s'est classé 159^{ème} sur les 162 pays évalués par le PNUD.

⁶ René Otayek, Filiga Michel Sawadogo et Jean-Pierre Guingané, eds. *Le Burkina Faso entre révolution et démocratie (1983-1989)* (Paris, France : Editions L'Harmattan, 1996). IDEA International, *La démocratie au Burkina Faso* (Stockholm, Suède : IDEA International, 1998).

⁷ Alpha Barry, « Législatives 2002: forte participation de l'opposition », *Radio France Internationale Actualités* (www.rfi.fr), 4 mai 2002 ; Alpha Barry, « Une percée historique de l'opposition », *Radio France Internationale Actualités* (www.rfi.fr) 14 mai 2002.

⁸ Dans son effort pour amener l'opposition à participer aux élections, le gouvernement a discrètement sollicité l'aide du Parti Socialiste français et de l'opposant guinéen Alpha Condé afin de convaincre l'opposition à prendre part au scrutin.

⁹ Juan J. Linz et Alfred Stepan, *Les problèmes de la transition et de la consolidation démocratiques : l'Europe du sud, l'Amérique du sud et l'Europe post-communiste* (Baltimore : The Johns Hopkins University Press, 1996), pp. 71-72.

¹⁰ Le Conseil Supérieur de l'Information (CSI) a adopté une stratégie pour permettre à tous les partis politiques d'avoir une part équitable dans les médias, surtout à la radio et à la télévision nationales. Il a été demandé aux médias d'état de couvrir équitablement les activités de tous les partis politiques. Il était aussi interdit aux partis politiques d'acheter un temps d'antenne, une décision visant à éviter que les groupes les plus nantis, surtout le CDP, aient injustement plus d'avantage que les autres.

¹¹ IDEA International, *La démocratie au Burkina Faso*, en particulier l'Annexe 1 sur « Simulation électorale », et IDEA International, *La réforme du système électoral au Burkina Faso* (Stockholm, Suède : IDEA International, 1999).

¹² *Sidwaya*, 20 mai 2002.

¹³ Le code électoral de 2001 a aussi mis en place un *Observatoire National des Elections* (ONEL) pour observer la compétition et le processus électoraux. Cependant, par manque de ressources suffisantes, cette institution n'a pas pu fonctionner normalement.

¹⁴ Rafael Lopez-Pintor, *Les organes électoraux en tant qu'institutions de gouvernance* (New York: UNDP MDGD Technical Paper, 1999).

¹⁵ Marina Ottaway et Thersa Chung, « Débat sur l'assistance démocratique: vers un nouveau paradigme », *Journal of Democracy*, vol. 10, n° 4 (1999), 99-113.

¹⁶ Roel von Meijenfeldt et Carlos Santiso, « Démocratie et bonne gouvernance : l'expérience d'International IDEA au Burkina Faso. » *Le Courrier ACP-UE*, n° 171 (1998), 58-62.